



Uirtus (Peer-reviewed Journal of Arts and Humanities)

Available online at <https://uirtus.net/>

E-mail: soumissions@uirtus.net / revueuirtus@gmail.com

Vol. 5, No. 1, April 2025, Pages: 95-119

DOI: <https://doi.org/10.59384/XVIF1633>

ISSN: 2710 - 4699



La gestion des interdits dans les rites funéraires Lyéla : la tension entre les pratiques traditionnelles et les mutations modernes

The Management of Taboos in Lyéla Funeral Rites: The Tension Between Traditional Practices and Modern Transformations

Emmanuel Bationo
Kouaman Ido
Suntonnoma Larissa Delma

Article history:

Submitted: February 24, 2025

Revised: March 24, 2025

Accepted: April 4, 2025

Keywords:

Funeral rites, taboos, Lyéla, tradition and modernity, cultural identity

Mots clés :

Rites funéraires, interdits, Lyéla, tradition et modernité, identité culturelle

Abstract

This article examines how taboos are managed in the funeral rites of the *Lyéla* people of Burkina Faso, highlighting the tensions between tradition and modernity. These rites are marked by meaningful taboos that play a crucial role in social cohesion and reflect the *Lyéla* cosmological worldview. The study is based on field research revealing the coexistence of ancestral practices with contemporary influences such as urbanization, foreign religions, and globalization. In urban areas, *Lyéla* communities adapt their funeral practices—sometimes transforming them—without completely breaking from tradition. Younger generations, more exposed to modernity, participate in this redefinition while striving to preserve a connection with their cultural heritage. The article thus sheds light on a dynamic of adjustment, where some taboos are preserved, others reinterpreted or abandoned. This study raises questions about the resilience of traditions amid social and cultural change. It also opens avenues for further research on the impact of migration and public policies on the continuation or disappearance of traditional rites. Ultimately, the article explores how the *Lyéla* reinvent their funeral practices in order to preserve their identity in a changing world.

Résumé

L'article examine la gestion des interdits dans les rites funéraires *lyéla* du Burkina Faso, en soulignant les tensions entre tradition et modernité. Ces rites sont marqués par des interdits porteurs de sens, essentiels à la cohésion sociale et à la vision cosmologique *lyéla*. L'étude repose sur une enquête de terrain révélant la cohabitation entre pratiques ancestrales et influences contemporaines, telles que l'urbanisation, les religions importées et la mondialisation. Dans les zones urbaines, les communautés *lyéla* adaptent leurs pratiques funéraires, parfois en les transformant, sans pour autant rompre totalement avec la tradition. Les jeunes générations, davantage en contact avec la modernité, participent à cette redéfinition tout en cherchant à préserver un lien avec leur héritage culturel. L'article met ainsi en lumière une dynamique d'ajustement, où certains interdits sont maintenus, d'autres réinterprétés ou abandonnés. Cette étude soulève des questions sur la résilience des traditions face aux mutations sociales et culturelles. Elle ouvre également des perspectives de recherche sur l'influence des migrations et des politiques publiques sur la perpétuation ou l'effacement des rites traditionnels. En définitive, l'article interroge la manière dont les *Lyéla* réinventent leurs pratiques funéraires pour préserver leur identité dans un monde en transformation.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

Corresponding author:

Emmanuel Bationo,

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso

Introduction

Les rites funéraires occupent une place importante dans les traditions africaines. Chez les *Lyéla*, ces pratiques, riches en significations, marquent non seulement le passage des défunts vers l'au-delà, mais également l'ordre social et cosmologique de la communauté. Parmi ces rites, les interdits jouent un rôle fondamental. Qu'ils soient alimentaires, vestimentaires ou comportementaux, ces interdits traduisent une vision du monde profondément ancrée dans les croyances et les valeurs *lyéla*. Ils assurent la régulation des comportements, maintiennent la cohésion sociale et garantissent le respect des équilibres spirituels et sociaux.

Cependant, les transformations sociales et culturelles, notamment l'urbanisation, la globalisation et l'influence croissante des religions monothéistes comme le christianisme et l'islam, introduisent des mutations qui remettent en question ces pratiques ancestrales. Dans un cadre urbain, par exemple, le contact avec différents styles de vie et systèmes de croyance modifie la manière dont les tabous funéraires sont perçus et appliqués. De plus, les jeunes générations, influencées par les médias et les nouvelles technologies, tendent à adopter des attitudes critiques ou adaptatives face à ces traditions. Ces mutations soulèvent une tension persistante entre la préservation des pratiques traditionnelles et leur adaptation aux réalités modernes.

Face à cette tension, cet article se propose d'analyser la manière dont les interdits dans les rites funéraires *lyéla* sont maintenus, transformés ou abandonnés sous l'influence des mutations contemporaines. À travers une approche sémiotique et ethnographique, il s'agit de répondre à la question centrale suivante : Comment les interdits observés dans les rites funéraires *lyéla* s'adaptent-ils aux défis de la modernité, tout en assurant la pérennité de l'identité culturelle ?

1. Cadre théorique

Le cadre théorique de cette analyse s'articule autour de concepts et d'approches multidimensionnels, qui permettent d'appréhender la complexité des interdits dans les rites funéraires *lyéla*. Il s'agit, entre autres, de comprendre comment ces interdits, profondément ancrés dans la tradition, interagissent avec les forces de la modernité. Ce va-et-vient entre l'ancien et

le nouveau, entre le sacré et le profane, offre un terrain d'étude fascinant, où chaque élément semble se répondre, s'opposer ou parfois même se fondre.

1.1. Concepts clés

Les *Lyéla* constituent un sous-groupe ethnique *nuna* du Burkina Faso. Ils parlent le *lyélé* et la zone qui les compose est le *lyolo*. Dans cet article, nous utiliserons les noms propres *Lyéla*, pluriel de *Lyel* pour les habitants et les adjectifs *lyéla* ou *lyel* pour les qualifier.

Dans le contexte des rites funéraires *lyéla*, les interdits se présentent comme un ensemble de restrictions ou de prohibitions symboliques qui encadrent les comportements, les pratiques et même les interactions sociales. Ces interdits ne sont pas de simples règles arbitraires ; ils sont, en réalité, le reflet d'une cosmologie riche et complexe. Ils visent à maintenir un ordre sacré, à protéger la communauté des déséquilibres spirituels et à assurer le passage harmonieux des défunts vers l'au-delà. En d'autres termes, ils agissent comme des garde-fous, à la fois sociaux et spirituels, qui préservent l'équilibre du monde visible et invisible.

Les rites funéraires, quant à eux, sont bien plus que des pratiques rituelles. Ils constituent une réponse culturelle à un phénomène universel : la mort. Ces rites, en tant que pratiques sociales et symboliques, reflètent les croyances collectives sur la vie, la mort et le *tchoulou* (l'au-delà). Ils jouent également un rôle crucial dans la cohésion sociale, en rassemblant la communauté autour de valeurs et de normes partagées. À travers les rites, la société *lyel* réaffirme son identité et sa continuité face à l'inéluctabilité de la mort.

Concernant la notion de tradition ou *lwi épouri* en *lyélé*, c'est ce qui nous relie au passé, aux valeurs, aux normes et aux pratiques héritées de nos ancêtres. Elle est souvent perçue comme immuable, comme un socle solide sur lequel repose la société. Mais la modernité, avec ses changements rapides, son urbanisation galopante, sa globalisation et ses transformations religieuses, vient bousculer cet équilibre. L'analyse se concentre donc sur les dynamiques d'interaction, d'adaptation ou de résistance entre ces deux pôles. Comment les interdits évoluent-ils dans les rites funéraires *lyéla* face à ces mutations ? Cette question mérite d'être creusée.

1.2. Approches théoriques

Pour notre étude, plusieurs approches théoriques se révèlent particulièrement éclairantes. Du point de vue sémiotique, il y a d'abord, la sémiotique des interdits (Greimas) qui permet de décoder les interdits en tant que systèmes de signes, en mettant en lumière leurs dimensions symboliques, narratives et structurelles. Ensuite, la sémiotique de la signation s'intéresse aux mécanismes par lesquels le sens émerge à partir des signes. Enfin, l'herméneutique de l'hybridité qui permet d'analyser comment les identités et les significations se construisent dans un contexte de mélange culturel car selon Joseph Paré :

L'étude du sens déborde le texte. Des éléments situés en dehors du texte permettent de trouver le sens. Ce n'est donc pas le signe textuel qui en dernier ressort est dépositaire du sens. Celui-ci ne fait qu'alerter nos sens en nous guidant vers d'autres éléments qui se situent en dehors de lui. Ainsi le signe textuel n'est qu'un signal, un avertissement ; chose qui correspond à l'étymon grec. (PARE 2)

Ces trois théories sémiotiques offrent une lecture approfondie de la manière dont les interdits organisent le sens et les relations sociales dans les rites funéraires *lyéla*.

À ces théories, nous associons la sociologie de la modernité (Weber) qui vient éclairer les tensions entre tradition et modernité. Cette perspective aide à comprendre comment des phénomènes comme l'urbanisation, la globalisation et l'influence des religions monothéistes redéfinissent les pratiques funéraires et la gestion des interdits dans la société *lyel*. Elle montre que la modernité n'est pas un simple remplacement de l'ancien par le nouveau, mais plutôt un processus complexe de négociation, où les traditions peuvent être réinterprétées, adaptées ou même rejetées.

En somme, ce cadre théorique, avec ses concepts clés et ses approches variées, offre une grille de lecture riche et nuancée pour analyser les interdits dans les rites funéraires *lyéla*. Il permet de saisir à la fois la profondeur symbolique de ces pratiques et les dynamiques sociales qui les traversent.

2. Méthodologie

La méthodologie de cette recherche s'articule autour d'une approche qualitative, centrée sur l'analyse des pratiques et des perceptions des interdits

dans les rites funéraires *lyéla*. Ce point détaille les méthodes de collecte des données, la sélection du terrain et des participants. Enfin, elle souligne comment ces éléments se combinent pour offrir une compréhension approfondie et nuancée du sujet.

2.1. Méthodes de collecte des données

« *La collecte des données consiste à recueillir ou à rassembler concrètement les informations prescrites auprès des personnes ou unités d'observation retenues dans l'échantillon* » (Zagré 81).

Pour collecter nos données, nous avons procédé à des observations et des entretiens sur le terrain. Concernant les observations, nous nous sommes rendus sur le terrain pour observer directement des cas de pratique rituelle sans attirer l'attention des initiés. Cette observation directe a servi de pré-test qui nous a permis de peaufiner notre guide d'entretien. À la seconde phase d'observation, nous avons participé à des pratiques rituelles avec l'autorisation des membres initiés.

À l'issue de l'observation, nous avons mené une série d'entretiens jusqu'à saturation. Enfin, une analyse documentaire a été conduite pour contextualiser les interdits dans leur cadre historique et socioculturel. Des sources écrites, comme des récits oraux, des archives locales, des travaux antérieurs et des documents religieux ou administratifs, ont été examinées. Ces documents offrent une base solide pour comparer les pratiques traditionnelles et modernes, tout en éclairant les continuités et les ruptures observées.

2.2. Sélection du terrain et des participants

Le choix du terrain et des participants a été guidé par une volonté de refléter la diversité des contextes et des expériences liées aux rites funéraires *lyéla*. D'abord, le terrain de recherche couvre à la fois des zones rurales et urbaines. Dans les zones rurales, les pratiques traditionnelles restent fortement ancrées, tandis que les zones urbaines montrent des mutations sociales et culturelles plus marquées. Cette dualité permet de comparer les dynamiques traditionnelles et modernes, en mettant en lumière comment les interdits s'adaptent – ou résistent – aux changements.

Ensuite, une attention particulière a été portée à la diversité générationnelle. Les participants incluent des aînés, des adultes et des jeunes, afin de capturer l'évolution intergénérationnelle des pratiques et des

perceptions. Par exemple, comment les jeunes générations perçoivent-elles les interdits par rapport à leurs aînés ?

Enfin, l'échantillon comprend des individus issus de contextes sociaux variés : chefs coutumiers, leaders religieux, agriculteurs, commerçants, étudiants, etc. Cette pluralité permet de refléter la complexité des expériences et des discours autour des rites funéraires. Chaque groupe apporte un regard unique, influencé par son rôle et sa position dans la société.

3. Présentation des résultats

3.1. Présentation et interprétation sémiotique des interdits dans les rites funéraires *lyéla*

Les rites funéraires *lyéla* se distinguent par une série d'interdits qui encadrent le comportement des individus au sein de la communauté. Ces règles ne sont pas anodines ; elles jouent un rôle essentiel dans la régulation sociale, le maintien de l'ordre cosmologique et la protection tant des défunts que des vivants. Chaque catégorie d'interdits est porteuse de significations particulières, répondant à des enjeux spécifiques propres à la société *lyel*. Voici une exploration plus approfondie de quelques interdits observés lors de ces rituels.

❖ Les interdits liés aux condoléances

Dans les rites funéraires *lyéla*, il est impossible de passer sous silence le moment crucial des condoléances où les membres de la communauté expriment leur compassion envers la famille endeuillée. Pourtant, ce moment chargé d'émotions n'est pas exempt de règles strictes. L'un des interdits les plus marquants concerne l'attitude à adopter : expression bien mesurée de la tristesse. Les pleurs excessifs ou les manifestations bruyantes de tristesse peuvent être fortement découragés selon les cas. On pourrait penser que pleurer est une manière naturelle d'exprimer son chagrin, mais ici, c'est vu différemment. Une trop grande expression émotionnelle est perçue comme un manque de dignité, voire comme quelque chose qui pourrait troubler l'âme du défunt dans sa transition vers l'au-delà. Alors, comment trouver le juste équilibre entre honorer la mémoire du disparu et gérer ses propres émotions ? Tout dépend de la façon dont le défunt a quitté la communauté. C'est pour ainsi dire que les condoléances diffèrent selon la classe sociale et le type de

mort (naturelle ou violente). Au niveau des condoléances, il existe principalement deux (02) interdits. Premièrement, il est interdit de raccompagner une personne qui est venue pour présenter ses condoléances à la famille éplorée. Pour la conception des *Lyéla*, la personne qu'on raccompagne reçoit le malheur de perdre aussi un membre de sa famille imminemment.

Quant au deuxième cas, il concerne les jumeaux et les *gourà* (personne morte violemment). Quand un des jumeaux décède, il est interdit de présenter les condoléances au risque de précipiter la mort de l'autre. Tout de même chez le *gourà*, il faut éviter de présenter les condoléances à la famille éplorée pour que ce type de cas ne se reproduise. Dans de pareils cas, on salue la famille sans évoquer la mort.

❖ Les interdits liés aux femmes enceintes

La femme enceinte incarne la vie naissante, mais aussi une certaine vulnérabilité, raison pour laquelle elle est soumise à des interdits spécifiques. Dans la conception *lyel*, l'inconnu qu'elle porte est non seulement fragile mais il peut être un ancêtre en réincarnation au point de le protéger par certaines restrictions pendant les rites funéraires.

Par exemple, il est interdit à une femme enceinte, de même que son époux de manipuler un cadavre (faire sa toilette ou le soulever) sinon elle risque d'avorter. Pendant le rite de préparation de pois de terre, elle n'est pas autorisée à prendre part au repas pour le même risque d'avortement. Quand une femme enceinte décède, on ne doit pas l'enterrer avec sa grossesse ; il faut l'éventrer. Dans la réalité, cet interdit est une mesure de précaution pour ne pas enterrer le bébé vivant.

❖ Les interdits liés aux objets culturels

Pour les objets culturels qui participent aux rites funéraires, les *Lyéla* posent des conditions de leur utilisation. Parmi eux, figurent des instruments rituels, des vêtements traditionnels voire des espèces végétales. Ces objets sont chargés de significations spirituelles et nécessitent un traitement particulier. Dans cet article, nous retenons le *swan*, le *chon* et le *Diospyros mespiliformis*. - Le *swan* ou carquois est un outil sacré lié à la masculinité. L'homme y met ses flèches et tous ses objets précieux ou secrets. Il est fabriqué à partir de la peau des animaux abattus à la chasse. Dans la maison, il est accroché à un clou au

chevet du lit ou dans un endroit secret. Il représente le pouvoir de l'Homme. Ainsi, détruire le *swan* d'un *Lyel* revient à l'affaiblir pour l'exposer aux sorciers du clan. Il est détruit à la mort de son propriétaire. La présence du *swan* est donc signe de vie. Chez les *Lyéla*, le carquois permet d'enseigner aux enfants et aux femmes, le respect de la chose sacrée car seul son propriétaire doit y mettre la main.



Figure 1 : Photo du swan (carquois)

Source : Photo prise à Réo

- Le *chon* : c'est un objet qui permet aux femmes *lyéla* de transporter du bois. À l'origine, sa fabrication dure quatre (04) jours, à l'image du chiffre féminin. Pour le tisser, il faut couper de longues tiges fraîches d'une plante appelée « go ». Pour s'assurer de leur flexibilité, elles doivent être immédiatement plongées au marigot en même temps qu'une peau d'animal domestique (bœuf, mouton, chèvre). On retire les tiges le deuxième jour pour le tissage de l'ossature du *chon*. Après le tissage, on le dépose sur une surface plane pour qu'il ne se déforme pas. Pour y arriver, il faut déposer une lourde charge (tronc d'arbre, grosse pierre) à l'intérieur et maintenir ses deux (02) anses avec une corde. Il séjourne à cet endroit. Le quatrième jour, on retire la peau de l'eau pour la découper sous forme de fibres d'environ cinq (05) centimètres de large chacune. La dernière étape consiste à terminer le tissage du *chon* avec les fibres en peau. À l'issue du tissage, il est accroché à un grenier, à l'abri des chiens et des enfants, pour le séchage final.



Figure2 : Photo de chons vus de dos et de face

Source : Photo prise à Sandié par l'auteur (Bationo)

L'intervention du *chon* dans les rites funéraires permet aux *Lyéla* de le sacrifier car il aurait des pouvoirs mystiques. Ainsi, disent-ils, lorsqu'un célibataire tombe par mégarde en voulant l'enjamber, il est frappé par un mauvais sort appelé *yi chon*. Ce mauvais sort lui ferait perdre trois (03) femmes successivement. Quand il s'agit d'une femme, elle connaîtrait aussi la mort de trois (03) maris successifs. Son usage était difficile pour les enfants. Pour le déposer, il faut le renverser. Quand une autre femme l'emprunte pour aller chercher du bois en brousse, elle ne doit pas le porter vide. Elle y met toujours un objet ; soit un coupe-coupe, soit une hache. Quand elle revient de la brousse, elle ne doit pas aussi dire « *voici ton chon*. » Elle va, sans mot dire, le poser là où elle l'a pris. Tout comme dans les rites funéraires, il ne se passe pas de main en main. Quand on finit de danser avec, on le dépose pour permettre à un autre danseur de l'utiliser.

- Le *Diospyros mespiliformis* (kɔɔ) : le jour du décès d'un homme, ses oncles arrachent un fouet de cette plante. Le doyen en âge, en tête de file, tient le fouet. L'objectif recherché est d'avoir une branche fraîche d'où le choix de cette plante qui reste fraîche durant toute l'année sauf en cas de feu de brousse. Une branche fraîche symbolise « une mort fraîche ». Pour rechercher traditionnellement la nappe d'eau afin de creuser un puits, c'est une branche fourchue de cette plante que l'on utilise. La présence de cette plante sur un terrain traduit celle de l'eau dans le sous-sol. Une « mort fraîche » se dit « tchou liô » en *hyélé*. Donc, tous ceux qui verront le groupe d'hommes avec un branchage frais de cette plante savent qu'ils vont à un décès. À cause de sa capacité à conserver la fraîcheur assez longtemps, cette plante devient un objet culturellement sacré. La plante est même citée dans un proverbe *hyəl* pour attirer l'attention des gens qui l'enflamment par mégarde. On entend : « Ékan

mine ya liè kɔɔ nè » qui se traduit littéralement par : « Le feu du margouillat peut atteindre le Diospyros. » Le proverbe rappelle qu'en mettant le feu à cause d'un margouillat, on peut enflammer le Diospyros mespiliformis. Autrement dit, si on n'y prend garde, les problèmes du voisin peuvent nous parvenir. Étant donné que la mort ne prévient pas, les ancêtres ont su identifier des plantes à feuilles non caduques pour les besoins imprévus. En *lyélé*, le nom de cette plante fait partie d'une liste d'homonymes révélateurs. Ainsi, « kɔɔ » = « Diospyros mespiliformis » = « canari » = « entourer ». Ces trois (03) homonymes ont sémiotiquement des traits communs qui pourraient justifier l'opposition « Vie VS Mort ». Le « kɔɔ » synonyme de « canari » et plante renvoie à la présence d'eau. Un canari contient généralement de l'eau d'où le nom canari d'eau. La plante « kɔɔ » aussi pousse là où il y a de l'eau. L'eau étant source de vie, « kɔɔ » = « vie ». Par ailleurs « kɔɔ » synonyme de plante veut également dire « entourer ». C'est une plante qui est généralement entourée à l'image des nombreux enfants qui l'entourent quand ses fruits mûrissent. À l'occasion d'un décès, sa seule branche arrachée est entourée par des oncles qui vont autour de leur neveu. Si la plante désigne la présence d'eau ou la vie, sa branche détachée symbolise un neveu arraché fraîchement à l'affection de ses oncles qui se précipitent pour l'entourer donc « kɔɔ yɔɔ » = « mort ». Selon BATTONO Baya Modeste de Koukouldi, le nom du kɔɔ dérive du verbe « entourer » car à chaque fois qu'on arrache ses feuilles, on les entoure. Le fait d'entourer ici est une marque de solidarité, de cohésion sociale. Le Diospyros mespiliformis est ainsi une plante qui attire la foule. Quand on utilise son bois en situation régulière, une querelle s'invite, drainant du monde. C'est pourquoi, elle n'est ni utilisée comme bois de chauffe ni pour confectionner des hangars. C'est donc une espèce rare qu'il faut protéger car elle permet surtout d'identifier les nappes phréatiques d'où son insertion dans les interdits culturels *lyéla*.



Figure 3 : Photo des feuilles de *Diospyros mespiliformis* devant le funérarium à Batondo

Source : Photo prise à Batondo par l'auteur (Bationo)



Figure 4 : Photo du *Diospyros mespiliformis* et d'une branche portant des fruits

Source :

<https://www.google.com/imgres?imgurl=https%3A%2Fwww.zimbabweflora.co.zw>

❖ Les interdits liés à l'alimentation

Pendant les rites funéraires, il existe des restrictions sur la façon de préparer les repas et leur consommation. Les différents repas rituels que nous retenons dans cet article sont : les pois de terre et le repas communautaire lors des funérailles de clôture.

-La préparation des pois de terre : ce rite intermédiaire consiste à préparer des pois de terre (tchœl chice) la veille des grandes funérailles. Dans

la dernière semaine des grandes funérailles, les *édji-okwa* commencent à arriver avec des noix de karité, des pois de terre et du bois. La doyenne en âge, assure la gestion jusqu'à l'avant-veille des funérailles. La veille des funérailles, les *édji-okwa* décortiquent les noix de karité, elles écrasent les amandes avec la dameuse en bois (*libi*), les passent à la cuisson jusqu'à obtenir une pâte compacte bien noire. Elles vidant ce contenu dans une grosse marmite en terre cuite (*nebonon*) pour le pétrissage manuel. De nos jours, elles utilisent des cuvettes en l'absence du récipient idéal (figure 5). Pendant le pétrissage, elles chantent les louanges de la défunte jusqu'à ce que la pâte noire blanchisse. Quand la pâte noire s'éclaircit comme il le faut, elles crient en chœur « wouuuu ! » en appelant la défunte : « X, dour nbé kèlè wà » ce qui veut dire « cours, viens vite à la maison ». Elles le font quatre (04) fois. Elles enlèvent la pâte blanche issue du pétrissage pour une dernière cuisson. Cette cuisson permet d'obtenir du beurre liquide qu'elles recueillent dans un plat traditionnel (en terre cuite). Durant tout ce processus de fabrication de beurre, les femmes avaient monté une grosse marmite de pois de terre. À ce pois en cuisson, on ajoute quatre (04) grains de tout produit agricole : mil, maïs, sésame, arachide, oseille, haricot, etc. Les deux préparations doivent finir à la tombée de la nuit vers dix-neuf (19) heures. On sert une bonne quantité dans un gros plat traditionnel et l'huile dans un autre. Deux (02) femmes portent les récipients pour sortir. Une fois qu'elles franchissent le seuil de la concession, elles poussent des cris en chœur comme pendant le pétrissage de la pâte noire. Ces deuxièmes cris invitent la défunte à quitter la concession. Elles se dirigent vers le gros mortier familial que tous les enfants du village ont déjà entouré. La première y vide les pois de terre et la deuxième ajoute le beurre liquide. Les enfants pillent le repas en un clin d'œil sans se bagarrer. Les *édji-okwa* déposent une partie des pois de terre sur le toit du funérarium pour les gendres. Pendant le repas, elles enlèvent l'échelle qui permet d'accéder au toit pour obliger les gendres à descendre par derrière. Ce repas doit être préparé sans sel. Aussi, les femmes enceintes ne doivent pas manger ces pois de terre. Comme déjà mentionné précédemment, si une femme enceinte mange ce repas, elle risque un avortement. Au-delà de cet interdit, il y a l'interdiction de se bagarrer pendant le repas et d'y mettre du sel. A cette étape des rites, tout se fait dans la joie pour accompagner le défunt chez les ancêtres. La bagarre est un déshonneur face aux ancêtres. Le fautif qui s'entête peut provoquer la colère

du défunt qui rôde toujours autour des vivants.



Figure 5 : Photo d'une femme qui pétrit du beurre de Karité

Source : Photo prise par l'auteur au centre OASIS JB, association de femmes (Bationo).

- Le repas communautaire

Chez les *Ljéla*, le rite de la transmission du *swan* débute par un repas communautaire. Pour ce repas, les membres du *kwala* font sortir le carquois et l'arc du défunt devant la concession. Ils y immolent un coq, une pintade, une chèvre et un chien. Un homme prépare du *tô* de sorgho rouge. La viande de volaille et des animaux est préparée dans une seule grosse marmite. On envoie des enfants pour couper des feuilles de *Diospiros mespiliformis*. Le *tô* et le mélange de viande sont servis directement sur les feuilles. Tous les hommes et enfants du *kwala* qui désirent prendre part au repas l'entourent. Ils mangent sans se bagarrer, ni casser les os. À la fin du repas, on enfouit les os sur le tas d'immondices. Cependant, il est interdit à toute personne qui n'est pas membre du *kwala* de prendre part à ce repas. Cet interdit permet de détecter les vrais membres du *kwala*. C'est le moment où la femme dont l'enfant n'est pas de son mari, d'avouer sinon l'enfant mourra. Cet interdit permet de déceler les vrais membres du *kwala* pour ne pas accorder la succession à un intrus.

❖ Les interdits liés à la sexualité

Concernant la sexualité, il est formellement interdit de se marier à une fille, une nièce ou une femme du *kwala*. Les éventuels fautifs sont bannis du *kwala*. Quand un homme a des rapports sexuels avec une femme du même *kwala*, il risque la mort. En pareille circonstance, si le mari de la femme veut sanctionner le fautif, il envoie un chien et une chienne chez le chef de *kwala*. Le chef de *kwala* présente la situation aux ancêtres, puis assomme le chien. Le fautif sera frappé par le *tchilà mangoua* (le gourdin des ancêtres) au bout de trois (03) jours. Mais, cela arrive quand le fautif nie les faits. Généralement, on répudie la femme du *kwala*.

3.2. Impacts des mutations sociales et culturelles sur les interdits

- Urbanisation et transformations sociales : l'adaptation des interdits funéraires *lyéla*

L'urbanisation a profondément transformé la manière dont les rites funéraires *lyéla* sont perçus et pratiqués, surtout dans les contextes urbains et périurbains. Ces changements sociaux et culturels résultent de l'interaction croissante entre les communautés rurales et urbaines, ainsi que de l'exposition à des réalités économiques et sociales différentes. Cette dynamique pousse les familles *lyéla* à repenser leurs traditions pour s'adapter aux nouveaux défis posés par la vie en ville.

Dans les zones urbaines, où la densité de population est élevée et la diversité culturelle omniprésente, respecter strictement les interdits traditionnels devient complexe. Par exemple, les pratiques rituelles qui nécessitent des espaces sacrés – comme les concessions familiales ou certains lieux spécifiques en milieu rural – se heurtent souvent aux contraintes de la vie citadine. Les logements exigus, la promiscuité et le manque d'espaces dédiés aux cérémonies obligent les familles à ajuster leurs pratiques. Comment organiser un rituel qui demande silence et recueillement dans un environnement bruyant et surpeuplé ? C'est une question qui se pose fréquemment.

Mais ce n'est pas tout. Les mutations sociales influencent également la perception même des interdits. Dans un monde marqué par un individualisme croissant, les jeunes générations, souvent exposées aux valeurs modernes et urbaines, remettent en cause certaines règles jugées obsolètes ou

incompatibles avec leur mode de vie. Cette divergence de points de vue crée des tensions intergénérationnelles. D'un côté, il y a ceux qui défendent farouchement les traditions, considérant qu'elles sont essentielles pour préserver l'identité collective. De l'autre, il y a ceux qui préfèrent simplifier et adapter ces pratiques pour mieux les intégrer dans leur quotidien.

Ces tensions se reflètent également dans le déroulement des cérémonies funéraires elles-mêmes. Autrefois organisées selon des cadres bien établis, elles doivent aujourd'hui composer avec les réalités contemporaines. Ainsi, des interdits autrefois stricts, comme celui de consommer certains aliments durant les funérailles ou de manifester des pleurs excessifs, sont parfois relâchés dans les contextes urbains. Cela s'explique par le fait que ces normes peuvent sembler incongrues ou mal comprises par les voisins ou les personnes non initiées à la culture *lyel*.

La migration vers les villes complique davantage la transmission des interdits. Beaucoup de membres de la communauté ne sont plus présents physiquement pour participer aux rituels ou transmettre ces règles aux nouvelles générations. Cela oblige les familles à revoir leurs pratiques pour tenir compte des distances géographiques, mais aussi des contraintes professionnelles et temporelles. Le résultat est souvent une interprétation plus flexible des interdits, même si cela peut affaiblir leur signification spirituelle ou symbolique.

Malgré ces adaptations, certaines familles cherchent à maintenir un lien avec leurs racines en ramenant les corps des défunts dans leurs villages d'origine. Ce retour au terroir permet de restaurer le cadre symbolique nécessaire aux rites traditionnels et de préserver le respect des interdits. Mais cette démarche n'est pas sans coût : financièrement, elle peut être lourde, et elle suscite également des débats sur sa pertinence dans un monde en constante évolution. Est-il vraiment nécessaire de revenir aux anciennes pratiques quand la vie moderne impose ses propres contraintes ?

En résumé, l'urbanisation et les transformations sociales imposent des ajustements profonds aux interdits funéraires *lyéla*. Ces changements révèlent une tension permanente entre la volonté de préserver un patrimoine culturel précieux et la nécessité de s'adapter aux réalités sociales et économiques actuelles. Entre tradition et modernité, les *Lyéla* naviguent avec agilité, tout en essayant de trouver un équilibre fragile mais durable.

- Influence des religions (Christianisme et Islam) : Une transformation culturelle en profondeur

L'arrivée et la diffusion des religions monothéistes, notamment le christianisme et l'islam, ont marqué un tournant dans les pratiques funéraires *lyéla*. Ces croyances, qui proposent des visions distinctes de la mort et des rituels associés, ont parfois conduit à une redéfinition ou même à une substitution des interdits traditionnels.

Dans le cadre chrétien, la mort est perçue comme une étape vers la vie éternelle. Cette conception transforme profondément les rites funéraires, qui prennent une dimension liturgique axée sur la foi et l'espérance en la résurrection. Cela peut entrer en tension avec les traditions *lyéla*, où la relation entre les vivants et les ancêtres joue un rôle central, ainsi que les implications communautaires des cérémonies. Par exemple, certaines manifestations publiques de deuil – comme les lamentations bruyantes ou les danses rituelles – sont souvent remplacées par des prières collectives ou des chants religieux plus sobres car les Églises considèrent ces pratiques traditionnelles comme contraires à leurs doctrines.

Cependant, cette influence ne se traduit pas seulement par une suppression des coutumes anciennes. Certaines familles chrétiennes intègrent des éléments de leurs traditions funéraires *lyéla* dans le cadre religieux. Ainsi, il n'est pas rare de voir des rituels spécifiques aux ancêtres réalisés en marge des cérémonies chrétiennes, afin de répondre aux attentes sociales et spirituelles des membres les plus attachés à leur héritage culturel.

Quant à l'islam, il apporte ses propres préceptes concernant les rites funéraires. Parmi ceux-ci figurent l'inhumation rapide des défunts, la simplicité des cérémonies et l'interdiction de certaines dépenses extravagantes lors des funérailles. Ces normes contrastent fortement avec les rituels *lyéla*, qui peuvent être longs et nécessitent une mobilisation communautaire importante. Par conséquent, certains interdits liés à l'organisation des cérémonies – comme l'interdiction de consommer certains aliments ou de pratiquer des rituels nocturnes – sont souvent modifiés pour s'aligner sur les exigences islamiques.

Mais cette adaptation n'est pas toujours sans heurts. Les religieux musulmans, comme les pasteurs ou prêtres chrétiens, peuvent dénoncer certaines pratiques qu'ils jugent « païennes ». Par exemple, le respect d'interdits

liés aux espaces sacrés ou aux objets rituels peut être vu comme une forme de superstition incompatible avec les enseignements religieux. Ces critiques suscitent parfois des tensions au sein des familles ou des communautés, opposant ceux qui souhaitent préserver les traditions à ceux qui privilégient une stricte observance des normes religieuses.

Malgré ces frictions, les religions monothéistes ont également contribué à reconfigurer la fonction symbolique des interdits *lyéla*. Certains d'entre eux, loin d'être abandonnés, sont réinterprétés à la lumière des enseignements religieux. Par exemple, des interdits alimentaires ou comportementaux initialement justifiés par les ancêtres trouvent aujourd'hui une nouvelle légitimité spirituelle grâce aux principes chrétiens ou islamiques. Ce processus permet à ces règles de perdurer, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités culturelles.

En somme, l'influence du christianisme et de l'islam sur les rites funéraires *lyéla* reflète une dynamique complexe où coexistent rupture et adaptation. Si ces religions ont parfois remis en question les pratiques traditionnelles, elles ont aussi permis leur transformation, témoignant ainsi de la capacité des sociétés *lyéla* à naviguer entre tradition et modernité. Dans ce contexte, chaque communauté cherche à trouver un équilibre fragile mais durable, alliant ses racines ancestrales à des valeurs universelles.

- Globalisation et perception des rites : l'impact des médias, des nouvelles technologies et de la modernité

La globalisation, portée par les médias, les avancées technologiques et l'évolution des valeurs modernes, a profondément influencé la manière dont les *Lyéla* perçoivent et pratiquent leurs rites funéraires. En créant un monde interconnecté, elle expose ces communautés à des visions extérieures qui remettent parfois en question les fondements mêmes de leurs traditions et des interdits associés.

Les médias jouent un rôle central dans cette transformation. Par le biais de chaînes de télévision internationales, de certaines plateformes (de streaming) ou encore de réseaux sociaux, les *Lyéla* sont exposés à des pratiques funéraires issues d'autres cultures, notamment celles des sociétés occidentales. Dans ces contextes, la mort est souvent abordée sous un angle plus individualiste et moins ritualisé. Cette comparaison n'est pas sans conséquences : chez certaines générations, notamment les jeunes, naît une tendance à juger les rituels traditionnels comme archaïques ou contraignants.

Par exemple, les interdits liés à la durée des funérailles, aux gestes attendus ou aux comportements strictement encadrés peuvent être perçus comme incompatibles avec les rythmes effrénés de la vie moderne.

Mais cette exposition ne se limite pas aux critiques. Elle peut aussi susciter une réflexion enrichissante sur les propres traditions. Certains membres de la communauté, confrontés à d'autres modèles, développent une appréciation renouvelée pour leurs pratiques ancestrales.

Quant aux progrès technologiques, ils ont également bouleversé les codes établis. Grâce aux retransmissions en direct sur les réseaux sociaux, aux messages de condoléances virtuels ou même à l'utilisation de plateformes comme WhatsApp pour annoncer les décès ou organiser les cérémonies, il est désormais possible de participer aux rites funéraires sans être physiquement présent. Autrefois impensable, ce changement permet de contourner certains interdits traditionnels, tels que celui exigeant la présence obligatoire des membres de la communauté. Cependant, cette dématérialisation soulève des questions importantes : comment préserver la signification spirituelle et symbolique de ces rites lorsqu'ils se déroulent à travers un écran ?

Cela met en lumière une tension entre l'adaptation nécessaire aux réalités contemporaines et la préservation de l'essence même des pratiques culturelles. Concernant la modernité, avec ses valeurs telles que l'individualisme, la rationalité et l'efficacité, elle transforme également la perception des rites funéraires *hyéla*. Les contraintes professionnelles, les emplois du temps serrés et l'accélération des modes de vie poussent les familles à raccourcir les cérémonies ou simplifier certains rituels. Ainsi, des interdits nécessitant beaucoup de temps – comme attendre un moment précis pour l'inhumation ou respecter des étapes rituelles complexes – sont souvent aménagés ou abandonnés au profit d'une approche plus pratique.

Cette quête d'efficacité s'accompagne également d'un mouvement vers des pratiques standardisées, inspirées des normes internationales. Les cercueils modernes, les pompes funèbres et les cimetières structurés remplacent parfois les méthodes ancestrales, surtout en milieu urbain. Ces transformations touchent directement les interdits liés aux objets funéraires ou à la disposition des dépouilles, souvent considérés comme incompatibles avec les exigences administratives ou commerciales.

Malgré ces défis, la globalisation ne conduit pas uniquement à une

dilution des coutumes *hyéla*. Dans certains cas, elle favorise une valorisation renouvelée des rites traditionnels. Les médias et les réseaux sociaux deviennent alors des outils précieux pour promouvoir et documenter ces pratiques uniques. Des vidéos montrant des cérémonies authentiques peuvent attirer l'attention d'un public plus large, suscitant admiration et fierté, même au sein des jeunes générations.

Ce phénomène montre combien la globalisation peut agir comme un catalyseur de réflexion et d'adaptation. Plutôt que de simplement fragiliser les traditions, elle pousse les communautés *hyéla* à redéfinir leurs rites funéraires pour mieux les inscrire dans un monde en constante évolution, tout en cherchant à préserver leur essence spirituelle et symbolique.

4. Discussion et analyse des résultats

Les résultats de cette étude soulignent une tension constante entre la préservation des traditions funéraires *hyéla* et les transformations imposées par la modernité. Cette dichotomie reflète des dynamiques sociales complexes où les interdits rituels, chargés de significations symboliques profondes, entrent en collision avec les exigences pratiques, idéologiques et structurelles d'un monde en pleine évolution.

D'un côté, les traditions funéraires *hyéla* s'enracinent dans une vision du monde qui valorise le lien sacré entre les vivants et les ancêtres, ainsi que la cohésion sociale. Les interdits – qu'ils soient comportementaux, alimentaires ou rituels – jouent un rôle central dans la structuration des rites. Ils garantissent leur efficacité symbolique tout en préservant l'équilibre spirituel. Ces règles ne sont pas seulement des restrictions ; elles agissent comme des marqueurs identitaires, réaffirmant l'appartenance à une communauté et renforçant les liens intergénérationnels.

Cependant, la modernité introduit des bouleversements majeurs qui remettent en question cette logique ancestrale. L'urbanisation, la mobilité accrue des individus, l'influence des religions monothéistes et la globalisation des modes de vie poussent à redéfinir les pratiques funéraires. Pour beaucoup, notamment parmi les jeunes générations, certains interdits peuvent apparaître contraignants ou obsolètes. Ce changement de perception exerce une pression croissante sur leur respect et leur pertinence.

Cette tension est particulièrement évidente dans les espaces urbains, où les contraintes pratiques rendent difficile le respect strict des interdits. Par

exemple, certaines pratiques nocturnes ou gestes spécifiques liés aux funérailles peuvent être incompatibles avec les réalités des logements partagés ou les cadres administratifs imposés par les autorités locales. De même, l'exigence de respecter des périodes de deuil prolongées semble décalée face aux rythmes effrénés de la vie moderne, marqués par des impératifs économiques et professionnels. Comment concilier ces deux temporalités différentes ?

Sur le plan symbolique, cette tension traduit également un conflit entre les visions du monde traditionnelles et les valeurs modernes. Les pratiques funéraires *lyéla* reposent sur une conception holistique de la vie et de la mort, où chaque interdit contribue à maintenir l'harmonie cosmique. En revanche, la modernité tend à rationaliser et individualiser ces pratiques, privilégiant l'efficacité et la simplicité. Ce décalage peut rendre difficile pour les jeunes générations de saisir l'importance profonde des interdits, surtout dans un contexte où les valeurs communautaires et spirituelles cèdent souvent le pas aux préoccupations matérielles et personnelles.

Pourtant, cette tension n'est pas nécessairement synonyme d'opposition irréconciliable. Les résultats montrent que les communautés *lyéla* développent des stratégies d'adaptation ingénieuses pour concilier tradition et modernité. Certaines familles, par exemple, réinterprètent les interdits en fonction des nouveaux contextes sociaux tout en conservant leur essence symbolique. Cette flexibilité témoigne d'une volonté de préserver l'identité culturelle sans se couper des réalités contemporaines. Plutôt que de rejeter purement et simplement les traditions, elles les transforment pour mieux les intégrer dans un monde en mouvement.

En somme, l'analyse des tensions entre tradition et modernité dans la gestion des interdits funéraires *lyéla* met en lumière un processus d'ajustement continu. La tradition cherche ici à s'ancrer dans un cadre en transformation, tout en restant fidèle à ses fondements essentiels. Cette dualité, bien qu'elle représente un défi, est également source d'innovation culturelle. Grâce à cette capacité d'adaptation, les rites funéraires *lyéla* continuent de vivre et de trouver un écho auprès des nouvelles générations, malgré les défis posés par les évolutions sociétales.

Du reste, l'analyse des résultats de cette étude met en lumière des transformations significatives dans la gestion des interdits funéraires *lyéla*,

transformations qui résonnent avec les travaux précédents tout en ouvrant de nouvelles perspectives. En croisant ces données avec les recherches antérieures, il devient possible de mieux saisir les dynamiques actuelles et d'inscrire les évolutions observées dans une perspective historique et socioculturelle plus large.

En effet, les grands noms de l'étude des rites africains, tels que Hampaté Bâ et Marcel Griaule, ont souligné à maintes reprises l'importance cruciale des interdits dans les pratiques rituelles. Selon eux, ces règles ne sont pas seulement des contraintes ; elles constituent des piliers fondamentaux du contrôle social et des cadres symboliques garantissant l'harmonie cosmique. Dans leurs descriptions, les interdits étaient respectés avec une rigueur quasi-absolue, car leur transgression était perçue comme une menace directe pour l'équilibre spirituel et communautaire. Ces observations trouvent un écho chez les populations rurales *lyéla*, où les interdits traditionnels continuent d'être globalement respectés et considérés comme des éléments essentiels des rites funéraires.

Cependant, des études plus récentes montrent comment les transformations socioculturelles – en particulier l'urbanisation et l'influence grandissante des religions monothéistes – modifient profondément les pratiques rituelles africaines (Dozon 72-85). Ces chercheurs démontrent que, dans les milieux urbains, les interdits tendent à s'assouplir ou même à disparaître sous la pression de nouvelles contraintes sociales, économiques et spirituelles (Rosny 215-230). Les résultats de cette étude viennent conforter ces constats dans le contexte *lyel*, où les réalités contemporaines – promiscuité, mobilité géographique, adoption de normes religieuses externes – poussent à remodeler la gestion des interdits funéraires.

Un autre facteur clé apparaît ici avec une force nouvelle : la globalisation. Bien qu'elle ait été relativement négligée dans les travaux classiques, elle se révèle être un levier majeur des mutations observées. Grâce aux médias et aux nouvelles technologies, les pratiques exogènes et les valeurs modernistes se diffusent rapidement, remettant en question certains interdits traditionnels. Cette dimension, moins explorée dans les recherches passées, enrichit notre compréhension des dynamiques actuelles et montre à quel point les flux globaux influencent aujourd'hui les pratiques locales.

Enfin, cette étude révèle un aspect souvent négligé dans la littérature académique : la capacité des communautés à adapter les interdits en créant

une sorte d'hybridation entre tradition et modernité. Contrairement aux visions dualistes des études classiques, qui opposaient souvent ces deux dimensions, les données recueillies montrent que les populations *lyéla* ne se contentent pas de subir les transformations. Elles développent activement des stratégies d'ajustement, comme la réinterprétation des interdits ou leur intégration dans des cadres religieux ou modernes. Cette hybridité, bien qu'évoquée dans certaines recherches contemporaines, mérite une attention renforcée pour comprendre comment les cultures locales négocient leur place dans un monde en perpétuelle évolution.

Tout compte fait, la confrontation des résultats avec les études antérieures révèle à la fois des continuités et des ruptures. Si les interdits funéraires *lyéla* sont parfois affaiblis ou transformés dans certains contextes, ils demeurent des marqueurs identitaires et symboliques puissants. Aujourd'hui, leur gestion s'inscrit dans un cadre dynamique et globalisé, où tradition et modernité ne s'opposent plus nécessairement mais coexistent, en un constant jeu d'adaptation et de réarticulation mené par les communautés elles-mêmes.

Ainsi, il est à noter que la transformation des interdits funéraires chez les *Lyéla* n'est pas qu'un simple phénomène d'adaptation aux évolutions sociales et culturelles ; elle met en lumière des enjeux profonds liés à la préservation et à la redéfinition de leur identité culturelle. Les résultats de cette étude montrent que, malgré les pressions internes et externes, ces interdits restent des marqueurs essentiels de l'appartenance culturelle et des dynamiques identitaires propres aux *Lyéla*.

Sur le plan social, cette transformation reflète les tensions entre la nécessité de répondre aux exigences de la modernité et celle de maintenir des liens vivaces avec les valeurs communautaires et ancestrales. Par exemple, l'assouplissement de certains interdits – comme l'obligation de respecter des périodes prolongées de deuil ou l'interdiction de certaines pratiques rituelles en milieu urbain – illustre comment les *Lyéla* cherchent à s'adapter aux contraintes imposées par les réalités contemporaines. Cependant, ces changements ne signifient pas un rejet pur et simple des traditions. Au contraire, ils témoignent d'une capacité à reformuler les pratiques pour les rendre compatibles avec les nouveaux contextes. Cette adaptabilité révèle une identité *lyel* qui se réinvente constamment tout en conservant ses racines.

D'un point de vue culturel, les interdits funéraires jouent un rôle central dans la transmission des savoirs et des valeurs entre générations. Leur transformation met en évidence une dynamique complexe où les jeunes générations, bien qu'influencées par les codes de la modernité, réinterprètent les pratiques ancestrales pour préserver leur sens profond. Certains interdits alimentaires ou comportementaux sont ainsi intégrés dans de nouveaux cadres symboliques, permettant de maintenir un lien avec les ancêtres et les esprits tout en s'alignant sur les évolutions religieuses et globales. Ce processus souligne une continuité culturelle sous-jacente, où la tradition est non seulement préservée mais aussi enrichie par les interactions avec le monde moderne.

Par ailleurs, ces transformations révèlent également les stratégies par lesquelles les *Lyéla* négocient leur place dans un monde globalisé tout en affirmant leur singularité culturelle. La coexistence des pratiques traditionnelles avec les influences religieuses, technologiques et modernes transforme les rites funéraires en espaces de dialogue entre passé et présent, local et global. Ces interdits deviennent ainsi des ponts entre différentes temporalités et cultures, témoignant d'une identité *hyel* résiliente et ouverte aux échanges.

Toutefois, ces mutations ne sont pas sans poser des questions importantes. Elles suscitent des inquiétudes quant à la transmission des savoirs traditionnels et au risque de dilution des pratiques culturelles. Le désintérêt de certains jeunes pour les interdits et leur attachement croissant aux modes de vie modernes peuvent être perçus comme des menaces pour l'identité culturelle *hyel*. Ces préoccupations soulignent la nécessité d'une valorisation active du patrimoine immatériel, impliquant non seulement les aînés, mais aussi les institutions éducatives, culturelles et religieuses pour assurer sa pérennité.

En fin de compte, la transformation des interdits funéraires chez les *Lyéla* illustre la résilience et l'adaptabilité de leur identité culturelle. Elle met en lumière une quête constante d'équilibre entre préservation et innovation, où les interdits ne disparaissent pas, mais évoluent pour répondre aux défis contemporains. Ces mutations, loin d'être une rupture, traduisent une continuité culturelle où tradition et modernité dialoguent pour construire un avenir collectif.

Conclusion

En définitive, cette étude nous a permis d'identifier plusieurs types d'interdits dans les rites funéraires : les interdits liés aux condoléances, aux objets culturels, aux femmes enceintes, à l'alimentation et à la sexualité. Cependant, les transformations des interdits funéraires chez les *Lyéla*, révélant les tensions entre tradition et modernité, marquent l'évolution de leurs pratiques rituelles. En observant les impacts des mutations sociales, culturelles et religieuses, il est apparu que les rites funéraires *lyéla* ne sont pas en voie de disparition, mais connaissent une redéfinition significative qui traduit leur capacité d'adaptation aux exigences contemporaines tout en préservant l'essence des valeurs traditionnelles.

L'urbanisation, la mondialisation et l'influence croissante des religions monothéistes ont indéniablement modifié la perception et l'application des interdits. Mais ces transformations ne doivent pas être vues comme une rupture radicale ; elles représentent plutôt une réinterprétation qui permet aux *Lyéla* de maintenir une certaine continuité culturelle. Bien que certains interdits soient relâchés ou adaptés dans des contextes urbains, leur fonction symbolique et leur rôle dans la préservation de l'ordre social et spirituel demeurent fondamentaux.

Ainsi, la gestion des interdits funéraires *lyéla* témoigne d'une résilience culturelle remarquable. Elle illustre comment les pratiques funéraires, loin de perdre leur signification, s'ajustent aux réalités du monde contemporain tout en conservant leur rôle structurant au sein de la communauté. Cette adaptation souligne la capacité des *Lyéla* à maintenir leur identité culturelle tout en naviguant dans un contexte globalisé, où tradition et modernité coexistent dans un équilibre subtil et complexe.

Finalement, la transformation des interdits funéraires chez les *Lyéla* nous invite à réfléchir sur la manière dont les sociétés peuvent préserver leur héritage tout en répondant aux défis des mutations sociales, culturelles et économiques. Elle rappelle également l'importance de réaffirmer son identité dans un monde en constante évolution, où chaque communauté cherche à trouver sa propre voie entre continuité et renouveau.

Tavaux cités

- Bâ, Amadou Hampaté. *L'Étrange Destin de Wangrin*. Éditions Présence Africaine, 1973.
- Bationo, Emmanuel, *Étude anthroposémiotique des rites funéraires nuna du Sanguié*, Thèse doctorat unique, Université Joseph KI-ZERBO, 2021.
- Dozon, Jean-Pierre, « Les mutations des pratiques funéraires en Afrique : Impact de la modernité et des religions ». *Revue d'Anthropologie et de Sociologie*, Vol. 45, n° 2, 2008, p. 72-85.
- De Rosny, Éric. « Religions monothéistes et rites funéraires en Afrique ». *Rites et Croyances en Afrique*, sous la direction de Touré, L'Harmattan, 2012, p. 215-230.
- Greimas, Algirdas Julien. *Du sens II*. Seuil, 1983.
- Pare, Joseph. « Au-delà du ressentiment : pour une sémiotique à base herméneutique », *Annales de l'université de Ouagadougou*, 2001.
- Zagré, Ambroise. *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. L'Harmattan, 2013.

How to cite this article/Comment citer cet article:

MLA: Bationo, Emmanuel, et al. "La gestion des interdits dans les rites funéraires Lyéla : la tension entre les pratiques traditionnelles et les mutations modernes." *Uirtus*, vol. 5, no. 1, 2025, pp. 95-119, <https://doi.org/10.59384/XVIF1633>.